



Vote historique à l'ONU contre le blocus imposé à Cuba

Par [André Chassaigne](#)

Mondialisation.ca, 27 octobre 2016

andrechassaigne.org

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#),
[L'Europe](#)

Thème: [Loi et Justice](#), [Nations Unies](#)

Paris, le 27 octobre 2016

Le 26 octobre 2016, la communauté internationale a une nouvelle fois réclamé la levée du blocus imposé à Cuba depuis 1960. Pour la vingt-cinquième fois consécutive, 191 nations sur 193 représentées à l'Assemblée générale des Nations unies ont approuvé la résolution présentée par Cuba exigeant la fin des sanctions économiques anachroniques, cruelles et illégales qui portent gravement préjudice à la population de l'île.

Pour la première fois depuis 1992 – année de la présentation initiale de la résolution intitulée « Nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé par les Etats-Unis d'Amérique à Cuba » – aucun pays ne s'est opposé au texte. En effet, les Etats-Unis et Israël, qui avaient toujours rejeté le texte, ont choisi de s'abstenir au moment du vote.

Il convient de saluer cette décision du Président Barack Obama qui va dans le sens de l'histoire et qui reconnaît ainsi le caractère inique et désuet des sanctions imposées aux Cubains depuis plus d'un demi-siècle. Rien ne saurait justifier l'imposition de souffrances à une population qui a toujours aspiré à entretenir des relations cordiales et pacifiques – basées sur l'égalité souveraine, la réciprocité et la non-ingérence dans les affaires internes – avec tous les peuples du monde, y compris celui des Etats-Unis.

Le 14 octobre 2016, la Maison-Blanche a annoncé une nouvelle série de mesures destinées à alléger certaines restrictions imposées à Cuba, qui font suite à l'annonce historique du 17 décembre 2014 d'établir un dialogue avec La Havane. Il s'agit là d'un pas constructif même si la portée en est très limitée.

Aucune normalisation des relations entre Cuba et les Etats-Unis ne pourra avoir lieu tant que les sanctions économiques, qui constituent le principal obstacle au développement de l'île, seront en vigueur. Les différends ne peuvent être résolus que par la diplomatie et le dialogue et non par l'imposition de mesures coercitives qui infligent souffrances et privations à la population civile. Il revient donc au Président Obama, en tant que chef du pouvoir exécutif, et au Congrès des Etats-Unis de mettre un terme définitif au blocus contre Cuba.

André Chassaigne

Président du Groupe d'amitié France-Cuba de l'Assemblée nationale

Voir l'article publié par [l'Humanité, le 26 octobre 2016](#) :

Ce soir (26 octobre) l'Assemblée générale des Nations Unies exprimera un nouveau vote consacré à la résolution demandant la levée du blocus économique, commercial et financier des Etats-Unis. Les sanctions des Etats-Unis contre Cuba constituent le principal obstacle au développement de l'île et affectent les catégories les plus vulnérables de la société.

Le 27 octobre 2015, 191 des 193 pays membres de l'ONU s'étaient prononcés en faveur du texte demandant la fin de l'embargo. Ce vote quasi unanime s'était cependant heurté à l'opposition des Etats-Unis et d'Israël. La séance de l'Assemblée générale de l'ONU d'aujourd'hui sera donc le moment de vérité sur les véritables intentions des Etats-Unis après le rétablissement de leurs relations diplomatiques avec Cuba.

Depuis 1960, Washington impose des sanctions économiques contre la population cubaine. Elles ont un impact dramatique sur tous les secteurs de la société et touchent plus particulièrement les catégories les plus fragiles, à savoir les enfants, les personnes âgées et les malades.

La rhétorique diplomatique utilisée par les Etats-Unis depuis plus d'un demi-siècle pour justifier leur politique hostile vis-à-vis de La Havane a fluctué au fil du temps : expropriations non indemnisées, alliance avec l'Union soviétique, et soutien aux mouvements indépendantistes en Afrique et aux groupes révolutionnaires en Amérique latine, démocratie et droits de l'homme...

Depuis la fin de la Guerre froide, les Etats-Unis n'ont eu de cesse de renforcer les sanctions économiques qui étouffent le peuple cubain. En 1992, le Congrès a adopté la loi Torricelli, au caractère extraterritorial et donc illégal aux yeux du droit international. En 1996, la loi Helms-Burton - une aberration juridique pour ses aspects extraterritorial et rétroactif - a renforcé l'état de siège contre l'île.

L'administration Bush a accru les mesures de rétorsion économique, notamment leur application extraterritoriale pour limiter le développement du commerce international de Cuba avec le reste du monde. Ainsi, si l'entreprise allemande Mercedes souhaite exporter ses voitures vers les Etats-Unis, premier marché au monde, elle doit démontrer au Département du Trésor que ses produits ne contiennent pas une seule once de nickel cubain. De la même manière, si Danone souhaite écouler ses marchandises sur le marché étasunien, elle doit prouver que celles-ci ne contiennent pas un seul gramme de sucre cubain.

Barack Obama a adopté une approche constructive vis-à-vis de Cuba en annonçant le 17 décembre 2014 l'établissement d'un dialogue sans précédent entre les deux nations afin de résoudre pacifiquement un conflit qui dure depuis trop longtemps. Les relations diplomatiques ont été rétablies en juillet 2015 et le Président étasunien a réalisé un voyage historique à La Havane en mars 2016.

Barack Obama a également lancé un appel au Congrès afin qu'il mette un terme aux sanctions économiques contre Cuba. Néanmoins, aucune autre administration n'a lancé de persécution financière aussi forte à l'encontre des entités internationales ayant des rapports économiques ou financiers avec Cuba. Ainsi, en 2014, BNP-Paribas a été sanctionnée d'une amende record de 6,5 milliards d'euros pour avoir réalisé des transactions en dollars avec

Cuba. Il est important de rappeler que la banque française n'a violé aucune loi française et a scrupuleusement respecté la législation européenne et internationale. Les Etats-Unis ont simplement appliqué de manière extraterritoriale – et donc illégale – les sanctions contre Cuba.

Ces sanctions ont également un impact dramatique dans le domaine de la santé. Cuba se trouve dans l'impossibilité d'importer des médicaments ou appareils médicaux exclusivement produits par des multinationales étasuniennes. Le Haut-commissariat aux droits de l'homme des Nations unies souligne que « les restrictions imposées par l'embargo ont contribué à priver Cuba d'un accès vital aux médicaments, aux nouvelles technologies médicales et scientifiques, aux produits alimentaires, au traitement de l'eau et à l'électricité. Le New England Journal of Medicine, une des plus prestigieuses revues médicales au monde, note que « les sanctions économiques contre Cuba sont une guerre contre la santé publique ».

Barack Obama a pris une décision courageuse en rétablissant le dialogue avec Cuba et en exprimant son opposition aux mesures de rétorsion économique. En tant que chef du pouvoir exécutif, le Président des Etats-Unis peut montrer l'exemple en adoptant certaines décisions contribuant au démantèlement de ce blocus. Ainsi, il peut autoriser le commerce bilatéral entre les deux nations, permettre à Cuba d'utiliser le dollar dans ses transactions internationales, consentir à ce que l'île achète sur le marché mondial des produits contenant plus de 10% de composants étasuniens, légaliser l'importation de produits fabriqués dans le monde à partir de matières premières cubaines et consentir à vendre à crédit des produits non alimentaires à l'île.

Il est temps de mettre un terme à des sanctions économiques anachroniques, cruelles et inefficaces, qui sont unanimement condamnées par la communauté internationale. Elles ont coûté au total 125 milliards de dollars à l'économie de l'île et elles infligent des souffrances inutiles au peuple cubain.

André Chassaigne

26 octobre 2016

La source originale de cet article est andrechassaigne.org
Copyright © André Chassaigne, andrechassaigne.org, 2016

Articles Par : **André Chassaigne**

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez:

media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](http://mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca